



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 62999

Texte de la question

M. Fabrice Verdier interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la vente à l'unité des médicaments dans les pharmacies. De nombreux professionnels du secteur, souvent confrontés au gaspillage de médicaments au regard des doses prescrites, appellent de leurs vœux cette nouvelle réglementation qui permettrait également de réaliser des économies conséquentes dans les dépenses de sécurité sociale.

Texte de la réponse

La Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a lancé, en octobre 2014, un dispositif expérimental de dispensation à l'unité des antibiotiques dans les pharmacies d'officine. Concrètement, il s'agit pour le pharmacien de délivrer au patient, dans des conditions sécurisées, le nombre exact de comprimés prescrits par le médecin, pour favoriser le bon usage du médicament. L'expérimentation en cours répond à un enjeu de santé publique, par l'antibiorésistance - en luttant contre la surconsommation d'antibiotiques - ainsi qu'à un enjeu de réalisation d'économies, par la lutte contre le gaspillage. Un Français achète en moyenne 48 boîtes de médicaments par an. Sur la totalité des médicaments dispensés, près de 23 000 tonnes seraient inutilisés et détruites chaque année. Cent pharmacies de quatre régions - l'Île-de-France, le Limousin, la Lorraine et Provence Alpes Côte d'Azur - expérimentent actuellement la délivrance à l'unité des antibiotiques. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation menée par l'Inserm avant d'être éventuellement étendue à l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Verdier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62999

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6803

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 73